

**AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR**

**ORDONNANCES**

À sa séance extraordinaire du 23 juin 2020, le conseil d'arrondissement a édicté les ordonnances suivantes :

- C-4.1, o. 285 établissant l'implantation d'une voie réservée à contresens sur la rue Saint-Mathieu, entre le boulevard De Maisonneuve et la caserne de pompiers 10, située au 1445, rue Saint-Mathieu;
- C-4.1, o. 286 établissant la fermeture de la voie Camillien-Houde, entre l'avenue du Mont-Royal et à la hauteur de la Maison Smith, tous les dimanches, du 5 juillet au 27 septembre 2020, entre 6 h 30 et 13 h;
- C-4.1, o. 287 établissant la création d'un double sens sur le boulevard Saint-Laurent, entre la rue Notre-Dame et l'avenue Viger;
- B-3, o. 631, P-1, o. 584, P-12.2, o. 166, 01-282, o. 237 et C-4.1, o. 284 autorisant notamment l'occupation du domaine public et le réalignement de voies de circulation afin de permettre la tenue de l'événement de relance économique « Festival foodies Peel Montréal » jusqu'au 30 septembre 2020;
- P-1, o. 585 autorisant la présence des camions de cuisine de rue sur le domaine public pour la saison 2020, aux sites et emplacements indiqués à l'annexe A de cette ordonnance;

et ce, en vertu des règlements concernant le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3), l'urbanisme (R.R.V.M., 01-282, article 560), la propreté et la protection du domaine public et du mobilier urbain (R.R.V.M., chapitre P-12.2), la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1) et la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1).

Ces ordonnances entrent en vigueur à la date de la présente publication.

Fait à Montréal, le 27 juin 2020

La secrétaire d'arrondissement,  
Katerine Rowan, avocate

*Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : [www.ville.montreal.qc.ca/villemarie](http://www.ville.montreal.qc.ca/villemarie)*